AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP15-3-83127306

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 80 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 2 - 11 mars 1983 EDITION "GRANDES CULTURES"

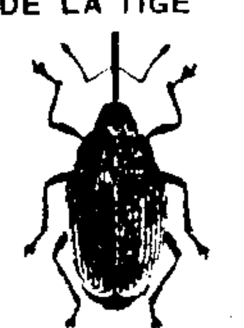
Quatre répondeurs fonctionnement dans le cadre de la Circonscription Phytosanitaire Bourgogne et Franche-Comté et rendront compte en permanence à partir du 16 mars, tant de l'évolution des cultures que ce celle des maladies ou ravageurs. Bien entendu ces indications seront actualisées en tant que de besoin.

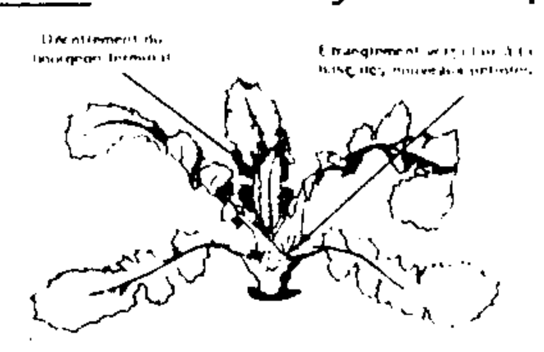
BEAUNE	(80)	24.64.21	: Côte-d'Or - Jura - Saône-et-Loire
NEVERS	(86)	57.10.43	: Nièvre
VESOUL	(84)	75.32.14	: Haute-Saône
AUXERRE	(86)	46.51.51	: Yonne

En dehors du premier installé dans les locaux du Service de la Protection des Végétaux à BEAUNE, les trois autres sont logés dans les Chambres d'Agriculture de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne.

COLZA

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA (*Ceuthorrynchus napi*)





C2 (entre nœuds visibles)



hauteur de tige : 20 cm

. La période de plus grande sensibilité du colza, s'étale du stade C2 (décollement du bourgeon terminal, au stade tige ayant atteint environ 20 cm.

. Les dégâts sont dus essentiellement aux piqûres de ponte faites sous le bourgeon terminal, et qui provoquent une réaction des tissus de la plante (nécrose, torsion, éclatement de tiges) pouvant entraîner des pertes de rendement.

STRATEGIE DE LUTTE

. Différencier les 2 espèces de charançons
- Charançon de la tige du colza (C. napi)
- Charançon de la tige du chou (C. quadridens) (il ne cause aucun dégât aux colzas. Voir sa description page suivante).

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : G. VARLET - Commission Paritaire de Presse n°1700 AD

P.142

4° Jo 43156

1983 : n°2 - 29

. Utiliser les indications fournies par le piégeage à l'aide de cuvette jaune (à demie remplie d'eau additionnée d'une cuillérée de mouillant ; teepol, mir)

Des captures de l'ordre de 10 charançons en 24 heures sont un seuil d'alerte

Intervenir lorsque le cumul d'environ 40 captures est atteint en quelques jours.

. Les indications fournies par le piégeage peuvent être complétées par l'observation des piqûres de pontes situées sous le bourgeon terminal :

Intervenir dès que l'on note en moyenne une piqûre de ponte par pied.

Réaliser le comptage sur environ 50 pieds.

SITUATION ACTUELLE : SYNTHESE DES OBSERVATIONS

. La reprise de végétation se fait lentement pour l'ensemble des cultures de colzas et les parcelles sont actuellement au stade C1 : apparition de jeunes feuilles.

. Dans le réseau, les captures ont commencé à partir du 3 mars et ont fortement augmenté à partir du 7 mars : Les conditions météorologiques de ces derniers jours étant très favorables à la reprise d'activité des charançons ainsi qu'à l'efficacité du piégeage.

- Selon les départements, la répartition des captures de charançons de la tige du colza est la suivante :

YONNE : Pas de captures dans le Jovignien et la Puisaye
Peu de captures dans le Sénonais : VILLENAVOTTE 4
Tonnerrois : PETIT-VIREY : 43 - CIVRY : 21 - COLLAN : 35
Auxerrois : LA BROSSE : 112 - COURSON : 160 - MAILLY LA V. : 26

COTE-D'OR : Chatillonnais : BOUIX : 8 - LEUGLAY : 7 - NESLE ET MASSOULT : 20
QUEMIGNY : 12 - SAUSSY : 35

Secteur IS/TILLE : PICHANGES : 35 - SAULT LE DUC : 3

Plaine Dijonnaise - Val de Saône : Captures faibles dans l'ensemble
VARANGES : 2 - ARC S/TILLE : 6 - SEURRE : 3 - LOSNE : 6

NIEVRE : CLAMECY : 55

JURA : VAUDREY : 25 - AUMUR : 19 - ANNOIRE : 35

HAUTE-SAONE : MONTIGNY LES V. : 1 - FEDRY : 6

- Très souvent les deux expèces de charançons sont mélangées dans les cuvettes et il EST IMPORTANT DE LES DIFFERENCIER.

Le Charançon de la tige du choux est plus petit en taille
à l'extrémité des pattes rousses
(a une petite tache blanche sur le dos)
IL NE CAUSE AUCUN DEGAT AUX COLZAS

Certaines cuvettes contiennent parfois beaucoup plus de charançons de la tige du chou que de charançons de la tige du colza : Pour plus de précisions au niveau de la détermination, demander l'aide de votre technicien habituel.

PRECONISATIONS

. Dans les secteurs où les seuils d'intervention sont déjà atteints : envisager des traitements dans le courant de la semaine du 14 au 19 mars : Tenir compte de l'évolution de la végétation des cultures (stade sensible dès le décollement du bourgeon terminal) et des possibilités pratiques de réalisation des traitements (possibilité de pénétrer dans les parcelles après une pluie).

.../..

. Dans les autres secteurs : Se référer aux captures faites avec les cuvettes ainsi qu'aux observations des piqûres de ponte.

CHOIX DES PRODUITS

. UTILISER DE PREFERENCE des spécialités à base de *PYRETHRINOIDES*, à la dose habituellement conseillée contre les adultes d'altises.

- *deltaméthrine* : *DECIS 0,3 l/ha*
- *cyperméthrhrine* : *RIPCORD 0,5 l/ha - CYMBUSH 0,25 l/ha - KAFIL 0,25 l/ha...)*

. Peuvent également être utilisés les insecticides suivants :

- *lindane huileux (nombreuses spécialités commerciales)* : *300 g. m.a/ha*
- *oléoparathion (nombreuses spécialités commerciales)* : *300 g. m.a/ha*
- *parathion méthyl formulation huileuse (QUINOPHOS)* : *350 g. m.a/ha*
- *parathion méthyl microencapsulé (PENNCAP M)* : *0,8 l produit commercial/ha.*

CEREALES

MISE EN EVIDENCE DE SOUCHES DE PIETIN-VERSE RESISTANT AUX BENZIMIDAZOLES

Cette note, fait le point sur les cas de résistance rencontrés dans le Nord de la France, elle a été établie conjointement par le S.V.P., l'I.T.C.F. et l'I.N.R.A.

En 1982, des échantillons de blé tendre d'hiver atteints de piétin verse ont été prélevés dans 27 champs situés dans la moitié Nord de la France. Dans 17 situations, Mme CAVELIER (INRA, Phytopathologie, 35650 - LE RHEU) et M. LEROUX (INRA, Phytopharmacie, 78000 VERSAILLES) ont décelé des souches résistantes aux "benzimidazoles" (bénomyl, carbendazime et thiophanate-méthyl).

Ces souches résistantes sont signalées surtout dans les cultures intensives (retour fréquent d'un blé sur une même parcelle, nombreux traitements comportant un "benzimidazole"). Une situation similaire existe sur blé et orge en Grande-Bretagne.

Jusqu'à maintenant peu d'observations ont été effectuées, aussi ces résultats ne peuvent-ils être extrapolés à l'ensemble du territoire national.

Il ne semble pas cependant que ce phénomène ait entraîné d'importantes réductions d'efficacité des traitements.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure de cette situation : les techniques d'intervention contre les maladies du blé et en particulier contre le piétin verse n'ont pas, dans la grande majorité des cas, à être modifiées au cours de la campagne 1982-83 par rapport à celles qui ont toujours été préconisées. Quelques précautions élémentaires doivent seulement être prises :

- éviter les traitements systématiques qui risquent toujours de favoriser l'apparition ou l'extension de souches résistantes (de piétin verse ou d'autres maladies) ; limiter par conséquent les applications fongicides aux situations dans lesquelles un risque de dégâts existe véritablement.

- les benzimidazoles sont d'excellents produits contre le piétin verse ; il est souhaitable de maintenir cette efficacité le plus longtemps possible. Aussi, réserver les traitements précoces avec ce produit seul contre cette maladie aux parcelles dans lesquelles on observe 20 % de talles atteintes au niveau de l'avant dernière gaine entre le redressement et le stade 1 noeud. De telles situations ont été peu fréquentes au cours de ces dernières années.

P..43

- la lutte contre le piétin verse doit être le plus souvent effectuée au stade 1 à 2 noeuds avec un benzimidazole en association avec d'autres fongicides destinés à la lutte contre les maladies du feuillage. Parmi ceux-ci, il faut savoir que le prochloraz (*) et, dans une moindre mesure, le propiconazole (*) possèdent également une activité sur piétin verse et que vis-à-vis de ces produits il n'existe pas, actuellement, de souches résistantes.

- se rappeler aussi qu'à l'épiaison, il existe des produits efficaces contre les maladies des feuilles et des épis qui n'apportent pas de benzimidazoles, ce qui peut permettre de limiter la pression de sélection exercée par cette famille de produits.

Cette année, un travail est entrepris conjointement par l'INRA, l'ITCF et le Service de la Protection des Végétaux ainsi que les firmes concernées afin de suivre l'évolution de ces souches résistantes et d'en préciser l'importance.

(*) Matières actives des Sportak et Tilt

PIETIN VERSE - MALADIES DU PIED

L'automne pluvieux et l'hiver doux sauf pour la période du 1er au 25 février laissaient présager un potentiel infectieux important pour le piétin verse.

Les différentes observations effectuées confirment au moins en partie cette analyse depuis la fin du mois de janvier.

Les derniers comptages réalisés fin février et début mars indiquent que la majeure partie des semis de fin septembre présentent des attaques sérieuses de piétin verse, 30 à 50 % de pieds touchés, que l'on retrouve au niveau de la troisième ou quatrième gaine sur 18 à 36 % de pieds.

Dans ces conditions et pour de telles situations une intervention est vivement conseillée dès l'instant ou le pourcentage de pieds atteints sur la troisième ou quatrième gaine est supérieur à 20 %.

Lorsque le piétin verse est seul présent l'utilisation de fongicides spécifiques du piétin verse à base de *carbendazime*, *bénomyl*, ou *de thiophanate méthyl* se justifie. Dès l'instant ou le piétin verse est associé à une autre maladie, septoriose par exemple pour le blé ou rhynchosporiose pour l'orge le choix pourra utilement se porter sur un fongicide apportant en plus un *dithiocarbamate* (*manèbe*, *mancozèbe*). L'adjonction de soufre n'est que très rarement justifiée par l'oïdium.

Pour les semis effectués entre le 1er et le 10 octobre les résultats des comptages sont plus variables, 4 à 25 % de pieds atteints par la maladie, et celle-ci n'est présente sur troisième ou quatrième gaine que sur 3 à 22 % des pieds.

La stratégie à appliquer sera identique à celle des semis plus précoces, mais ne devra être mise en oeuvre que sur un faible pourcentage de parcelles où l'on aura effectivement vérifié que le pourcentage de pieds atteints par le piétin verse sur la troisième ou quatrième gaine est effectivement supérieur à 20 % (il semble que CORIN, FIDEL et ADAM correspondent davantage à cette situation).

Pour les semis postérieurs au 10 octobre, de loin les plus nombreux, toute intervention est à proscrire car prématurée pour l'instant.

DESHERBAGE DE FIN D'HIVER

Pour les parcelles non encore desherbées il importe de vérifier :

- l'enherbement (présence ou absence, graminées ou dicotylédones, folle avoine).
- le stade de la céréale.

.../..

Le choix des désherbants en découlera sachant que :

- *Le chlortoluron* ne doit pas être utilisé après la mi-tallage (stade 3), ce stade est assez souvent dépassé pour les semis antérieurs au 5 novembre.
- *Le métoxuron* et le *métabenzthiazuron* ne doivent pas être utilisés après la fin tallage (stade 4).
- *L'isoproturon* ne doit pas être utilisé au delà du redressement (stade 5) ce qui est le cas pour les céréales semées avant le 5 octobre.
  (attention au stade des dicotylédones lorsque l'isoproturon est associé à un antidicotylédones).

Attention aux variétés sensibles au *chlortoluron* et au *métoxuron* (ABO, ARMINDA, AQUILA, CORIN, HOBBIT, REMOIS, ROTONDE etc...) et aux désherbages en terrains légers (phytotoxicité en cas de pluies).

La technique qui consiste à augmenter la dose de *chlortoluron, de métoxuron ou d'isoproturon* en la portant à *1 800 g/ha de matière active* pour lutter contre la folle avoine ne nous parait pas recommandable car elle n'est valable que sur folle avoine jeune (jusqu'à 3 feuilles) et elle augmente considérablement les risques d'accidents.

Dans le cas ou cette adventice est présente de façon importante on préferera les désherbants plus spécifiques.

- *Illoxan C.E.* du début tallage au redressement (stade 5)
- *Suffix 425* de la fin tallage au stade 2 noeuds (stade 8)
- *Facten 20* du redressement au stade 2 noeuds sur blé uniquement
- *Avenge* du début tallage au stade 2 noeuds sur orge d'hiver uniquement.

FUMURE AZOTEE

Toutes les cultures devraient avoir reçu le premier apport.

Le deuxième apport doit être envisagé au stade "épi 1 cm" qui est atteint, parfois dépassé pour les céréales semées avant le 5 octobre.

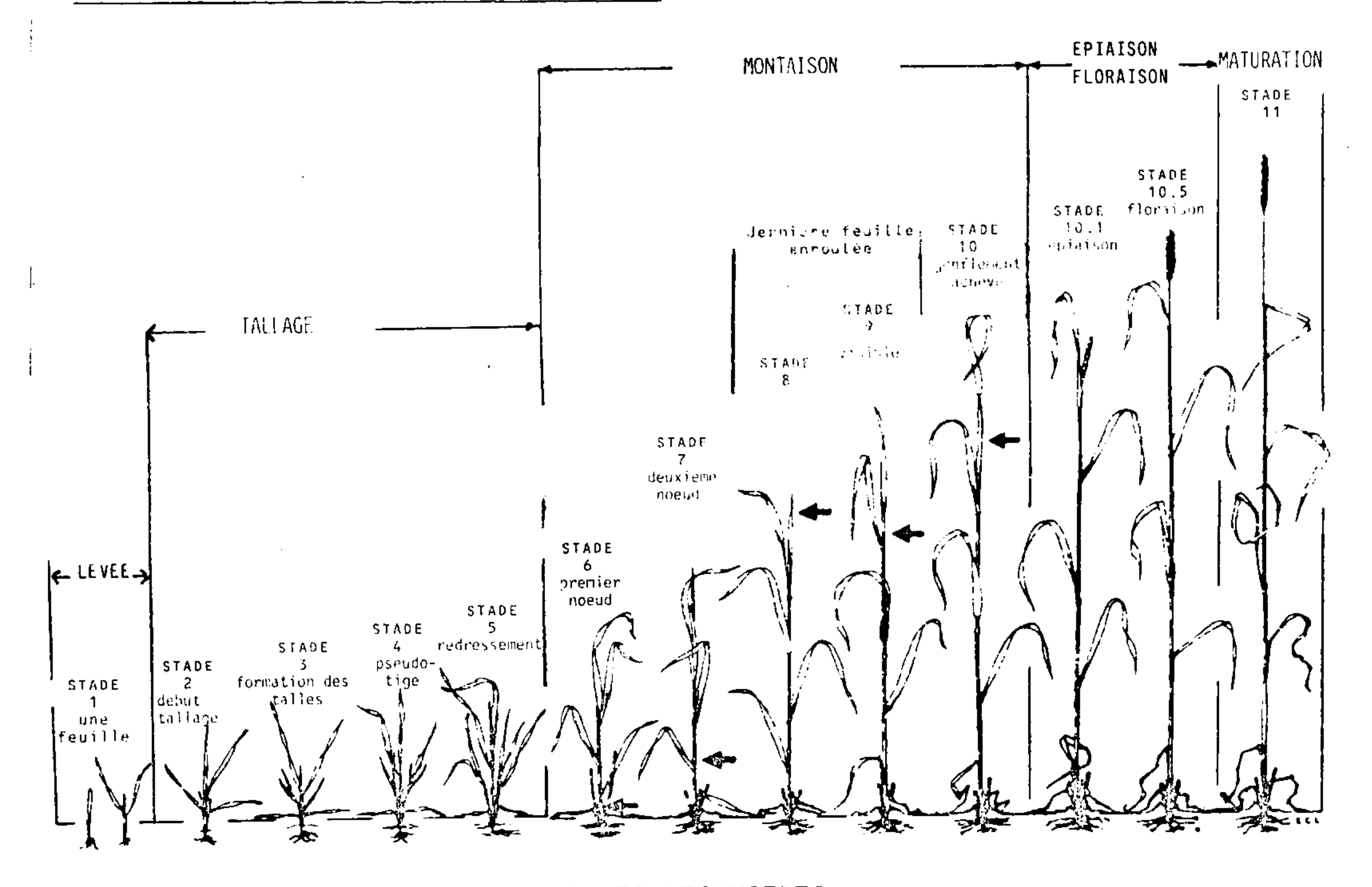
REGULATEUR DE CROISSANCE

Son association systématique à un fongicide est à proscrire (voir note relative aux souches résistantes de piétin verse aux "*benzimidazoles*"). Sa rentabilité n'est effective qu'en cas de risque de verse.

Le C.C.C. doit impérativement, lorsqu'il se justifie, être appliqué entre la fin tallage et le stade "épi 1 cm".

.../..

STADES DE DEVELOPPEMENT DES CEREALES *(Echelle de Feekes - Large)*



CULTURES LEGUMIERES

AIL - OIGNON - ECHALOTTE :

POURRITURE BLANCHE : Pour éviter les dégâts dûs à cette maladie (dont l'agent est un champignon : Sclerotium cepivorum) l'enrobage des bulbes ou caïeux est conseillé avec les produits suivants :

- *iprodione (Rovral), vinchlozoline (Ronilan) à la dose de 150 g. de matière active par quintal de "semence" ou 300 g. de produit commercial.*

Ces fongicides présentent aussi une certaine protection vis-à-vis du Sclérotinia et du Botrytis.

A noter le risque d'adjoindre un insecticide qui peut provoquer des brûlures au niveau du plateau et dont l'utilisation pose toujours des problèmes même si l'efficacité sur mouche de l'oignon est bonne.

Les fongicides à base de *carbendazime, bénomyl ou thiophanate méthyl (BM)* sont déconseillés en raison des phénomènes de résistance observés.

OIGNON - POIREAU :

CHARBON : *Le thirame (TMTD)* est toujours conseillé vis-à-vis de cette maladie à la dose de *80 g. de matière active par kilogramme de graines.*

BOTRYTIS SQUAMOSA : La climatologie de février a été défavorable au développement du champignon et donc de la maladie.

P.144

OIGNON :

MOUCHE : Les limites du traitement des caïeux et des bulbes ayant été précisées, le traitement du sol avant semis ou plantation de bubilles est préconisé comme suit :

- *bromophos éthyl* : *5 400 g. matière active (Nexagan EC 40 ou Nexagan MG 5)*
- *chlorfenvinphos* : *5 000 g.* " " *(Birlane G 10 S, Birlane CE 40)*
- *chlorpyriphos éthyl* : *3 000 g.* " " *(Dursban 5 G)*
- *diazinon* : *8 000 g.* " " *(Umuter D, Basudine 10 G)*
- *dichlofenthion* : *6 000 g.* " " *(Tri V.C. 13 granulés)*
- *diéthion* : *5 000 g.* " " *(Rhodocide)*
- *fonophos* : *2 000 g.* " " *(Dyfonate 5 G)*
- *trichloronate* : *2 500 g.* " " *(Phytosal, Phytosal 5, Phytosaol 50)*.

Les doses indiquées sont les doses homologuées en plein. Pour une application en localisation il est nécessaire de calculer la dose en tenant compte de l'écartement entre les rangs.

DESHERBAGE DES OIGNONS DE SEMIS : *Le propachlore (Ramrod)* est à préférer et ce d'autant plus que l'*avadex* présente des risques élevés de phytotoxicité.

CARROTTES :

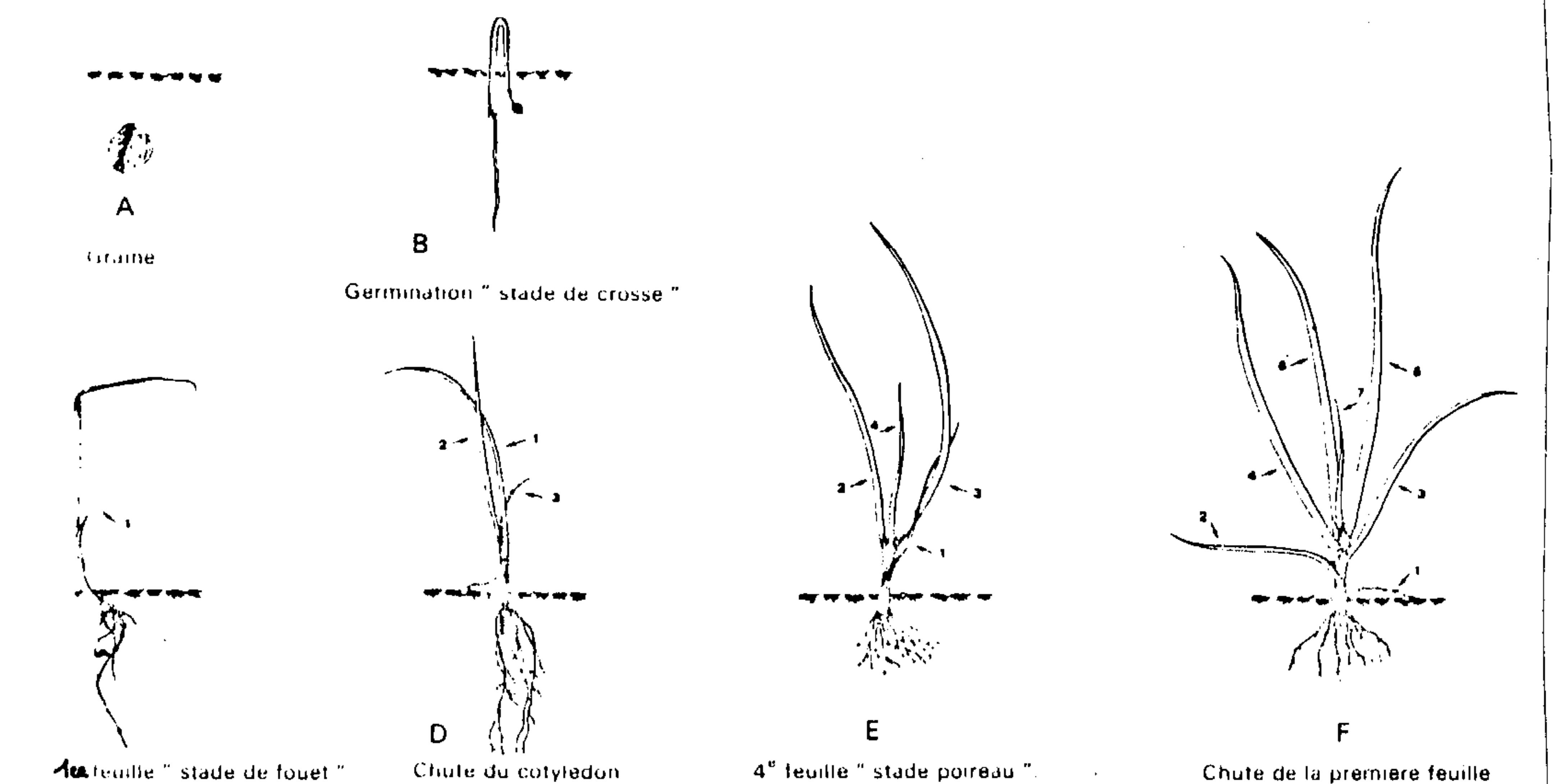
MOUCHE : Ce ravageur est en extension depuis 1982, dans les zones infestées utiliser l'un des insecticides recommandés sur mouche de l'oignon à la dose indiquée.

Ne pas utiliser le *chlorpyriphos éthyl*.

Le carbofuran à 1000 g/ha de matière active est utilisable en localisation (*Curater 20 kg de produit commercial/ha ou 50 g. de produit commercial par* 100 mètres linéaires pour des semis à 25 cm d'écartement).

PREMIERS STADES DE DEVELOPPEMENT DES OIGNONS DE SEMIS

Ch. Rey, J. Stahl, Ph. Antonin, G. Neury. Dessins : J. Stahl (Stations fédérales d'essais agricoles de Lausanne)



A Graine – B Germination " stade de crosse " – 1re feuille " stade de fouet " – D Chute du cotylédon – E 4e feuille " stade poireau " – F Chute de la première feuille